

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatorzième (14^e) jour du mois de janvier 2019, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et monsieur le conseiller Jean-Guy Harvey étant absents.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 12.

Rés # 19-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

9.1-a) Achat d'une caméra thermique usagée pour le service incendie.

Note LE BON COUP

Monsieur le maire suppléant félicite Mme Rita Saint-Jean pour son implication dans les jardins communautaires, la bibliothèque municipale, l'entretien de l'enseigne « Port-au-Persil » et la correction du bulletin municipal le « haut-parleur ».

Rés # 19-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 19-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 19-01-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

2018 :	
- Comptes (C1806622 à C1806709, L1800068 à L1800077	190 950,49 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	51 913,37 \$
- Frais de déplacement	459,20 \$
TOTAL	243 323,06 \$
2019 :	
- Comptes (C1906710 à C1906717)	12 666,15 \$
- Salaires et rémunération des employés et des élus	9 916,12 \$
- Frais de déplacement	10,84 \$
TOTAL	22 593,11 \$

Rés # 19-01-05 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-01-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2019".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2020"

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2019-2020".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-01-08 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 235, déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2019.

Rés # 19-01-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 236 DÉCRÉTANT LA TAXE D'AQUEDUC À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 236, décrétant la taxe d'aqueduc à partir du 1^{er} janvier 2019.

Rés # 19-01-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 237, DÉCRÉTANT LES TAXES D'ORDURE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 237, décrétant les taxes d'ordure et de collecte sélective à partir du 1^{er} janvier 2019.

Note DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$

Comme le prévoit l'article 961.4 du Code municipal du Québec, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Cette liste sera diffusée sur le site « WEB » de la Municipalité au plus tard le 31 janvier 2019.

**Rés # 19-01-11 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 241, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 221 ET
ADOPTANT UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement, portant le numéro 241, abrogeant le règlement numéro 221 et adoptant d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 19-01-12 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service de transport;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2019 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3 \$ par transport adapté;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement de défrayer notre quote-part au montant de 6 060 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2019.

**Rés # 19-01-13 TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Rés # 19-01-14

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 238 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 689 200 \$, AUX FINS DE REFAIRE LES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION DE LA RUE BELLEY ET D'Y AJOUTER L'ÉGOUT PLUVIAL

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 238 décrétant un emprunt d'un montant de 689 200 \$, aux fins de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression de la rue Belley et d'y ajouter l'égout pluvial.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 19-01-15 ADOPTION ESTIMATION DES TRAVAUX DU RÈGLEMENT
N° 238**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimation des travaux du projet de règlement N° 238 décrétant un emprunt aux fins de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression de la rue Belley et d'y ajouter l'égout pluvial, au montant de 689 200 \$.

**Rés # 19-01-16 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE « L'OH DE CHARLEVOIX-EST »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer « Mme Diane Dufour » à titre de représentante du conseil municipal de Saint-Siméon sur le conseil d'administration de « L'OH de Charlevoix-Est ».

Rés # 19-01-17 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 240, amendant le règlement de zonage N° 196, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant certains usages dans la zone HA-121.

Rés # 19-01-18 ADOPTION PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 240, amendant le règlement de zonage N° 196, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124;
- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant certains usages dans la zone HA-121;

sera présenté, pour adoption par le conseil, lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 19-01-19 DEMANDES D'ORDONNANCES POUR NUISANCES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Martin Bouffard, pour qu'il requière, auprès d'un juge de la Cour supérieure du Québec de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler les causes d'insalubrité qui jonchent les terrains de certaines propriétés, soit pour des dossiers prioritaires 2017 non réglés, sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau. Me Bouffard est aussi mandaté pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d'urbanisme.

La présente résolution abroge la résolution N° 18-09-15.

Rés # 19-01-20 PRÉSENTER NOTRE CANDIDATURE AU CONCOURS « LES ARTS ET LA VILLE, VOLET « LE PRIX CULTURE ET DÉVELOPPEMENT »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter notre candidature dans le cadre du concours 2019 de *Les Arts et la Ville, Volet – Le prix Culture et développement*, en rapport avec « la réalisation du cénotaphe ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-01-21 AJUSTEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution N° 18-12-27 relativement au contrat accordé à M. Noël Lizotte pour procéder à la préparation et à l'entretien de la piste de ski de fond municipale pour l'hiver 2018-2019. Le prix pour effectuer lesdits travaux sera plutôt de 2 200 \$ pour la saison. Les travaux seront effectués avec le VTT de la Municipalité, incluant l'essence.

Rés # 19-01-22 ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une caméra thermique usagée du modèle « FLIR T400 » pour le service de sécurité incendie, au coût de 4 000 \$ (plus taxes si applicables). Le montant sera pris à même le budget dudit service.

Rés # 19-01-23 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Association québécoise d'urbanisme, cotisation 2019	162,11 \$
- FCM, cotisation 2019	393,20 \$
- ADMQ, cotisations et assurances DG et DGA pour 2019	1 734,00 \$
- École Marie-Victorin, voyage de fin d'année de la 6 ^e	100,00 \$

**Rés # 19-01-24 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
POUR 2019**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2019, au montant de 96 825 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales.

CORRESPONDANCE :

- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Premier versement de la subvention de 5 000 \$ pour la confection du livre « Saint-Siméon, 150 ans d'histoire 1869-2019 » (3 750 \$).
- **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
Versement d'une somme de 122 573,55 \$ à la MRC de Charlevoix-Est en provenance du « Fonds vert ».
- **UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE**
Prix du bénévolat en loisir et en sport « Dollard Morin ».
- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Confirmation de la reconduction du programme sur « la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023 ».
- **L'HONORABLE J. MICHEL DOYON, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**
Remerciements pour le chaleureux accueil lors de son passage à Saint-Siméon pour l'inauguration du cénotaphe « Havre de la paix ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 43 et prend fin à 19 h 45.

Rés # 19-01-25 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale